



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Prenant appui sur l'évaluation de "Cap 2015", le nouveau projet de l'académie de Nantes propose à tous les acteurs du monde de l'éducation et à tous les partenaires quatre grandes ambitions :

- RÉUSSITE
- INSERTION
- SOLIDARITE
- COOPÉRATION

Pour chacune de ces ambitions, nous nous fixons plusieurs objectifs qui structureront notre action de 2013 à 2017. Cette trame sera complétée par des actions concrètes à mener ensemble et le projet académique sera ainsi présenté en septembre 2013.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour qu'ensemble nous puissions réaliser ces quatre ambitions pour les élèves et pour toutes celles et ceux qui font confiance à l'éducation nationale.

William MAROIS

Recteur de l'académie
Chancelier des universités

RÉUSSITE "Conforter la réussite de tous les élèves"

I- LE SOCLE COMMUN ÉCOLE-COLLÈGE

OBJECTIF 1 ASSURER LA MISE EN PLACE DES FONDAMENTAUX À L'ÉCOLE

La maîtrise du lire, de l'écriture et du compter est essentielle pour donner les bases d'un parcours scolaire réussi.

Dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la mise en œuvre de la pédagogie différenciée et une progressivité de l'enseignement par compétences seront développées de l'école maternelle à l'école élémentaire.

OBJECTIF 2 RENFORCER LA CONTINUITÉ ÉCOLE - COLLÈGE AU SEIN DE RESEAUX PÉDAGOGIQUES DU SOCLE

La mise en œuvre du socle commun sur la scolarité obligatoire et la création d'un cycle associant CM2 et 6^e dans la loi d'orientation et de programmation conduisent à renforcer le travail de qualité déjà réalisé entre les écoles et les collèges afin d'assurer la cohérence et la progressivité du parcours des élèves.

OBJECTIF 3 ASSURER LA MAÎTRISE DU SOCLE COMMUN AU COLLÈGE

La maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la classe de 3^e est l'objectif qui nous est collectivement assigné par la nation. Toutes les actions menées au collège doivent être orientées vers cet objectif.

OBJECTIF 4 CONFORTER LA POLITIQUE AMBITIEUSE D'APPRENTISSAGE DES LANGUES

Cap 2015 a engagé l'académie dans une politique ambitieuse d'apprentissage des langues vivantes. Cette politique sera confortée dans le cadre de l'école du socle puis tout au long de la scolarité.

II- LES PARCOURS BAC -3 A BAC +3

OBJECTIF 5 PROPOSER AUX ÉLÈVES ET APPRENTIS DES PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE QUALITÉ OFFRANT DES PERSPECTIVES DIVERSIFIÉES

Il nous faut proposer aux élèves qui le souhaitent, une formation professionnelle adaptée aux aspirations et aux aptitudes des jeunes leur permettant de véritables choix et leur offrant tout à la fois des perspectives d'insertion et de poursuites d'études.

OBJECTIF 6 CONSTRUIRE DES PARCOURS POUR PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE DE RÉUSSIR LEURS ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les bacheliers généraux et technologiques de l'académie présentent un taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur inférieur à la moyenne nationale. Il convient donc, dès le lycée, de favoriser leur réussite, non seulement au baccalauréat mais dans la suite de leur cursus.

OBJECTIF 7 ACCROITRE L'ACCES DES ELEVES DE MILIEUX DEFAVORISES AUX ETUDES SUPERIEURES

La réussite et les choix d'orientation des élèves sont encore trop souvent liés aux déterminismes sociaux, culturels et familiaux. Il convient de nous mobiliser pour accompagner tous les jeunes et renforcer des ambitions scolaires diversifiées.

III- L'ÉCOLE NUMERIQUE ET L'INNOVATION

OBJECTIF 8 GÉNÉRALISER LES OUTILS NUMÉRIQUES ET LEURS USAGES PÉDAGOGIQUES

L'académie de Nantes a été pionnière, en partenariat avec les collectivités, pour la mise en place de l'ENT du second degré e-lyco. Il convient maintenant de développer les ressources et les usages pédagogiques au service des apprentissages des élèves et d'intégrer le premier degré au travers d'e-primo.

OBJECTIF 9 FAIRE CONNAÎTRE ET DEVELOPPER LES INNOVATIONS PEDAGOGIQUES

Il existe dans l'académie un réel dynamisme pédagogique qui se traduit notamment par la mise en place de dispositifs orientés vers l'acquisition des connaissances et des compétences. Un important travail de repérage, de mobilisation et d'encouragement doit être réalisé.



INSERTION *"Favoriser une insertion réussie dans la société"*

I - L'INSERTION PROFESSIONNELLE

OBJECTIF 1 ACCOMPAGNER LE PARCOURS D'ORIENTATION DES ÉLÈVES

L'orientation est un processus continu qui doit être accompagné tout au long de la scolarité au collège comme au lycée puis dans l'enseignement supérieur. Le parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel doit devenir le cadre de référence de tous les acteurs de l'académie pour accompagner les élèves.

OBJECTIF 2 ÉTABLIR UNE CARTE DE FORMATION ADAPTÉE EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL

La carte des formations doit permettre de répondre d'abord à l'acquisition d'un premier niveau de qualification pour les jeunes les plus en difficulté. Son élaboration du niveau V au niveau III doit permettre d'offrir aux élèves des voies professionnelles et technologiques des parcours sécurisés et cohérents, prenant appui sur des réseaux d'établissements de formation. Sous statut scolaire comme sous statut d'apprenti, elle doit prendre en compte les possibilités d'insertion professionnelle des jeunes et l'évolution des métiers tout en veillant à sa cohérence du point de vue de l'équité territoriale. Elle repose sur un partenariat étroit et confiant avec le Conseil Régional.

OBJECTIF 3 DÉVELOPPER LES RELATIONS AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Un développement des relations avec les milieux professionnels est indispensable afin de favoriser l'insertion professionnelle des élèves et apprentis. Ces relations doivent permettre de mieux informer sur les métiers, de connaître les débouchés et l'évolution des besoins des milieux professionnels, de faire découvrir aux élèves, à travers des périodes de découverte et de formation en milieu professionnel, les spécificités des métiers.

OBJECTIF 4 DÉVELOPPER LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Au delà de la formation initiale, l'éducation nationale est présente auprès des salariés, des employeurs ou des personnes en recherche d'emploi pour mettre en place des actions d'acquisition de nouvelles compétences (dans le cadre de la formation continue au sein des GRETA) ou de validation de compétences (dans le cadre de la VAE).

II- L'INSERTION CITOYENNE

OBJECTIF 5 FAVORISER L'APPRENTISSAGE D'UNE CITOYENNETÉ RESPONSABLE

L'école a aussi pour mission de former des citoyens responsables et ouverts. Elle est lieu d'apprentissage des valeurs de la République, du respect des autres et de soi. Cet apprentissage mobilise équipes enseignantes et éducatives et se fait d'abord au travers de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; il peut aussi se faire au travers de différents dispositifs.

OBJECTIF 6 FAVORISER L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

La citoyenneté n'est pas qu'apprentissage. Elle doit aussi s'exercer dans les écoles comme dans les établissements scolaires et son exercice doit être accompagné par les équipes enseignantes et éducatives, tout particulièrement dans l'optique du "réussir ensemble".

OBJECTIF 7 PRÉVENIR LA VIOLENCE ET GÉRER LES CONFLITS INTERNES

Chaque lieu de scolarisation peut connaître des situations de tension ou même des actes de violence ; il convient d'apporter conseil, aide et accompagnement aux écoles ou établissements concernés et un soutien à leurs personnels.

III- L'INSERTION PAR LA CULTURE ET L'OUVERTURE INTERNATIONALE

OBJECTIF 8 DÉVELOPPER UNE ACTION CULTURELLE ACCESSIBLE À TOUS

Le parcours d'éducation artistique et culturelle constitue le cadre de référence pour le développement des actions artistiques et culturelles dans les écoles et les établissements scolaires. Fondé sur la continuité et la cohérence de l'école au lycée, il s'appuie sur des projets et des partenariats.

OBJECTIF 9 RENFORCER LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

L'ouverture à l'international est d'abord une opportunité pour améliorer les compétences linguistiques des élèves mais c'est aussi l'occasion de les ouvrir à une autre culture, d'avoir une meilleure compréhension des partenaires.

Les programmes qui les soutiennent permettent de favoriser différents types de mobilité des élèves. Enfin, l'international vise également à favoriser les échanges de pratiques entre enseignants et chefs d'établissement au moyen de programmes de mobilité notamment en Europe.



SOLIDARITE "Ne laisser personne au bord du chemin"

I- LA PERSONNALISATION DES PARCOURS

OBJECTIF 1 ACCOMPAGNER LES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les réseaux de l'éducation prioritaire (actuellement ECLAIR et RRS) accueillent les élèves les plus socialement défavorisés. Ces publics, sensibles à toutes formes de rupture, nécessitent un accompagnement plus marqué, notamment sur le plan des démarches et pratiques pédagogiques, afin de les conduire à la réussite scolaire.

OBJECTIF 2 FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS DE PERSONNALISATION

Que ce soit à travers les programmes personnalisés de réussite éducative à l'école et au collège, les activités pédagogiques complémentaires à l'école, ou l'accompagnement personnalisé au collège ou au lycée, un accent a été mis sur une prise en charge plus spécifique du besoin des jeunes.

Il faut renforcer l'efficacité de ces dispositifs qui doivent consolider les compétences des élèves auxquels ils sont proposés.

II- LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS SPECIFIQUES

OBJECTIF 3 FAVORISER L'INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

La scolarisation des élèves en situation de handicap tant dans les écoles et les établissements que dans les structures spécifiques CLIS et ULIS s'est beaucoup développée ces dernières années. Il convient de veiller à une prise en charge et à un accompagnement adapté des élèves et pour ceux relevant des CLIS et des ULIS à une réelle inclusion dans les classes.

OBJECTIF 4 ÊTRE À L'ÉCOUTE DES BESOINS DES ÉLÈVES

Des jeunes rencontrent des difficultés personnelles, sociales, économiques, ou de santé ; une prise en charge leur est indispensable pour leur permettre une scolarité réussie.

Ce doit être une préoccupation partagée par les équipes des écoles, des établissements et les personnels médico-sociaux.

OBJECTIF 5 PRENDRE EN CHARGE LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Les nouveaux arrivants maîtrisant imparfaitement la langue française nécessitent un accueil et un accompagnement spécifiques réalisés notamment par le CASNAV.

OBJECTIF 6 MIEUX ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT "ADAPTÉ"

Les élèves de l'enseignement adapté sont des collégiens ou des lycéens à qui l'on propose un parcours particulier dans ou hors du collège ou du lycée. Cette adaptation ne doit pas faire oublier que l'acquisition du socle de connaissances, de compétences et de culture reste l'horizon et l'ambition de nos actions.

III- LA PRÉVENTION DE L'ABSENTÉISME ET DU DÉCROCHAGE

OBJECTIF 7 PRÉVENIR ET TRAITER DANS L'ÉTABLISSEMENT

Le décrochage commence très souvent par du désintérêt et de l'absentéisme. C'est donc d'abord dans la classe que doit commencer la prévention puis dans l'établissement, qui doit se doter d'un "référé décrochage" et d'une cellule de veille.

Dans le premier degré, le manque d'investissement dans les apprentissages et la représentation négative de l'école pour certains élèves, doivent faire l'objet d'une vigilance accrue des équipes enseignantes pour construire des habitudes d'assiduité.

OBJECTIF 8 DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS PERMETTANT D'ACCUEILLIR DES DÉCROCHEURS

Un élève qui a décroché doit avant tout reprendre confiance en lui. C'est la première action à mener.

Il faut ensuite, et c'est l'objectif du réseau FOQUALE, lui proposer des dispositifs qui lui permettront d'acquérir au moins une qualification de base.

COOPÉRATION *“Travailler ensemble pour la réussite de tous”*

I- LE SOUTIEN AUX ÉCOLES ET AUX ÉTABLISSEMENTS PAR LE CONSEIL ET L'ÉVALUATION

OBJECTIF 1 MIEUX ACCOMPAGNER ET SUIVRE ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS DANS LE SOUCI DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Ancrés dans un territoire, une circonscription, un bassin, dans un réseau défini par le parcours des élèves, les écoles et établissements doivent être accompagnés dans la mise en œuvre des actions de leur projet afin d'articuler les objectifs des différents niveaux de territoire. Le suivi, via notamment les contrats d'objectifs et l'évaluation constituent des éléments de cet accompagnement.

OBJECTIF 2 RENFORCER L'AIDE AU PILOTAGE ET DÉVELOPPER LES OUTILS DE DIALOGUE

La qualité du pilotage repose sur l'existence d'analyses et de diagnostics partagés, à l'interne des écoles et des établissements et à l'externe avec l'autorité académique. Le développement d'outils spécifiques appropriés, la mise en place de dialogues de gestion ou l'actualisation d'outils existants font partie des actions à mener.

II- LE SOUTIEN A L'ENGAGEMENT DES PERSONNELS

OBJECTIF 3 ACCOMPAGNER LES PERSONNELS DANS LEUR ENTRÉE DANS LE METIER

L'entrée dans le métier constitue pour tous les personnels un moment particulier qui doit faire l'objet d'une attention spécifique. Pour les personnels enseignants, c'est dans le cadre d'une liaison forte avec l'ESPE que cet accompagnement va se faire.

OBJECTIF 4 ACCOMPAGNER LES PERSONNELS TOUT AU LONG DE LEUR CARRIÈRE PAR LA FORMATION ET LE CONSEIL

La formation est un levier du changement. La formation doit trouver le compromis entre le développement individuel pour des évolutions de carrière, les besoins liés aux évolutions du système éducatif et les besoins spécifiques des écoles et établissements. L'accompagnement des personnels passe aussi par leur évaluation professionnelle dans toutes les dimensions de leurs fonctions et par la prise en compte des difficultés que certains peuvent rencontrer dans leur carrière.

OBJECTIF 5 FAVORISER LA STABILITÉ DES ÉQUIPES DANS LES TERRITOIRES RELEVANT DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET DE LA RURALITÉ

La stabilité des équipes dans ces territoires conditionne la mise en œuvre de projets innovants sur la durée. Il s'agit de trouver des modalités d'encouragement et de reconnaissance pour l'engendrer.

III- LE DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

OBJECTIF 6 RENFORCER LES PARTENARIATS CONFIANTS AVEC LES COLLECTIVITÉS

Dans le cadre des nouvelles dispositions législatives, le partenariat avec les collectivités territoriales doit se penser dans une approche confiante, orientée vers la cohérence des actions et la réussite de tous les élèves.

OBJECTIF 7 RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Il s'agit d'abord de construire une école de la réussite dans une perspective de coéducation avec les familles. Une attention plus grande devra être portée aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire.

OBJECTIF 8 DÉVELOPPER LES PARTENARIATS DE PROXIMITÉ

De nombreux autres partenaires apportent leur expertise dans des domaines pédagogiques et éducatifs, dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ou dans des actions liées à la citoyenneté. Leurs actions prennent toute leur place et doivent s'intégrer dans le projet académique.

